

## Augmenter l'offre de bornes de recharge publiques pour les véhicules électriques

Aujourd'hui, les besoins en bornes de chargement sur le domaine public impliquent avant tout une radiographie de l'existant de manière à soutenir les déploiements futurs aux bons endroits.

Pour réaliser cette cartographie, une collaboration entre les Agences de Développement territorial, les Gestionnaires de Réseau de Distribution et les Pouvoirs locaux a été mise en place et permettra d'identifier les zones en pénuries de bornes publiques afin d'y étoffer le nombre de points disponibles. Elle permettra également aux communes qui le souhaitent d'avoir un accompagnement pour l'implémentation de futures bornes. De nouveaux dispositifs de soutien doivent voir le jour en 2022 ; ils devraient permettre le déploiement de 1000 bornes en 2023 et 1000 bornes en 2024.

Par ailleurs, et grâce au plan de relance, l'objectif de 6.900 points de rechargement publics à l'horizon 2030 initialement défini dans le PNEC (en 2019) a été avancé de plusieurs années (2026).

Cela étant, les objectifs actuels en matière de bornes publiques sont largement insuffisants compte tenu de la composition du parc ambitionnée et des normes AFIR à venir qui fixerait un objectif contraignant de plus ou moins 500.000 kW, ce qui, traduit en points de chargement, correspondrait à un peu moins de 25.000 points de recharge semi-rapide (22 kW) sur le territoire wallon. Outre la mise en œuvre de la directive 2014/94/UE (en cours de révision sous forme d'un règlement) sur le développement d'une infrastructure pour carburants alternatifs, une stratégie croisant lieux de rechargement, type et fréquence de charge sera développée autour de plusieurs actions visant à développer : des bornes de recharge rapide sur le réseau structurant, des bornes de recharge publiques, des bornes de recharge accessibles sans restriction et des bornes de recharge privées.

535	Réviser les contrats de concession des aires autoroutières de type I et II (celles équipées de stations-services et concédées à des pétroliers)	Prévue	AFIR/PRW
536	Définir un programme d'aide ou incitants ou de partenariats public-privé pour le développement de l'offre de recharge	Prévue	AFIR/PRW
537	Equiper les parkings pour poids lourds sous le contrôle de la Commission wallonne des équipements autoroutiers (CWEA)	Prévue	AFIR/PRW
538	Soutenir les déploiements futurs aux bons endroits (collaboration entre les ADT, les gestionnaires de réseau et les pouvoirs locaux)	Prévue	AFIR/PRW
540	Majorer les incitants fiscaux aux entreprises qui installent des bornes de recharge accessibles au public	Prévue	AFIR/PRW
543	Introduire de nouvelles normes/équipements minimum dans les nouvelles constructions/rénovations	Prévue	AFIR/PRW/directive PEB